

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT
15 MAI 2017**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. Benoit Proulx, maire
- M. Louis-Philippe Marineau, conseiller
- M. Donald Robinson, conseiller
- M. Michel Thorn, conseiller
- M. Alain Théorêt, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS

- Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère
- M. Nicolas Villeneuve, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M. Stéphane Giguère, directeur général

Dans la salle : 4 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 210-05-2016

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2017

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 211-05-2016

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 15 mai 2017.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance d'ajournement du 15 mai 2017
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le 15 mai 2017

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Report du 2^e paiement de taxes pour les citoyens situés dans les secteurs inondés
- 2.2 Suspension des frais relatifs au dépôt de matériaux secs à l'écocentre pour les citoyens situés dans les secteurs inondés

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ **ADMINISTRATION**

Résolution numéro 212-05-2016

2.1 REPORT DU 2^E PAIEMENT DE TAXES POUR LES CITOYENS SITUÉS DANS LES SECTEURS INONDÉS

CONSIDÉRANT la crue exceptionnelle des eaux printanières 2017;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs immeubles de citoyens de Saint-Joseph-du-Lac ont été touchés par les inondations;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations des citoyens concernés par les inondations concernent le rétablissement de leur immeuble et de leurs biens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter l'échéance du 2^e paiement de taxes, du 13 mai au 13 juin 2017, pour les citoyens situés dans les secteurs touchés par les inondations, à savoir :

- Rue Florence
- Rue Joseph
- Rue Paquin
- Rue Jovel
- Rue Desjardins
- Montée de la Baie
- 47^e avenue Sud
- 48^e avenue Sud
- Les immeubles du chemin d'Oka, entre la place du Marché et la montée de la Baie

Résolution numéro 213-05-2016

2.2 SUSPENSION DES FRAIS RELATIFS AU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS À L'ÉCOCENTRE POUR LES CITOYENS SITUÉS DANS LES SECTEURS INONDÉS

CONSIDÉRANT la crue exceptionnelle des eaux printanières 2017;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs immeubles de citoyens de Saint-Joseph-du-Lac ont été touchés par les inondations et impliquera inévitablement des travaux de rénovation et de démolition importants;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de suspendre les frais relatifs au dépôt de matériaux secs à l'écocentre, jusqu'au 15 septembre 2017, pour les citoyens situés dans les secteurs touchés par les inondations, à savoir :

- Rue Florence
- Rue Joseph
- Rue Paquin
- Rue Jovel
- Rue Desjardins
- Montée de la Baie
- 47^e avenue Sud
- 48^e avenue Sud
- Les immeubles du chemin d'Oka, entre la place du Marché et la montée de la Baie

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

✚ Une citoyenne transmet ses remerciements et des félicitations au maire relativement à sa gestion efficace de la crise entourant la gestion des inondations.

R- Le maire expose un bilan de la situation en date de ce jour et profite de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel et sans relâche des employés de la municipalité depuis les trois dernières semaines.

Le maire annonce également la grande corvée de nettoyage qui aura lieu samedi prochain, le 20 mai, à compter de 9h. La municipalité annoncera, dès mardi les détails de cette journée.

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 214-05-2016

4.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alan Théorêt

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée.

Il est 19 h 08.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.